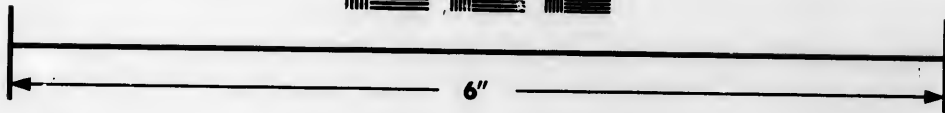
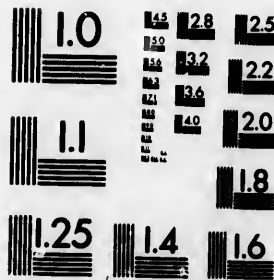


**IMAGE EVALUATION
TEST TARGET (MT-3)**



**Photographic
Sciences
Corporation**

23 WEST MAIN STREET
WEBSTER, N.Y. 14580
(716) 872-4503

128
125
122
120
118

**CIHM/ICMH
Microfiche
Series.**

**CIHM/ICMH
Collection de
microfiches.**



Canadian Institute for Historical Microreproductions / Institut canadien de microreproductions historiques

01

© 1983

Technical and Bibliographic Notes/Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for filming. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of filming, are checked below.

L'Institut a microfilmé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de filmage sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers/
Couverture de couleur
- Covers damaged/
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated/
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing/
Le titre de couverture manque
- Coloured maps/
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black)/
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations/
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material/
Relié avec d'autres documents
- Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin/
La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la
distortion le long de la marge intérieure
- Blank leaves added during restoration may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from filming/
Il se peut que certaines pages blanches ajoutées
lors d'une restauration apparaissent dans le texte,
mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont
pas été filmées.
- Additional comments:/
Commentaires supplémentaires:

- Coloured pages/
Pages de couleur
- Pages damaged/
Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated/
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached/
Pages détachées
- Showthrough/
Transparence
- Quality of print varies/
Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary material/
Comprend du matériel supplémentaire
- Only edition available/
Seule édition disponible
- Pages wholly or partially obscured by errata
slips, tissues, etc., have been refilmed to
ensure the best possible image/
Les pages totalement ou partiellement
obscurcies par un feuillet d'errata, une pelure,
etc., ont été filmées à nouveau de façon à
obtenir la meilleure image possible.

This item is filmed at the reduction ratio checked below/
Ce document est filmé au taux de réduction indiqué ci-dessous.

10X	14X	18X	22X	26X	30X
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
12X	16X	20X	24X	28X	32X

The copy filmed here has been reproduced thanks to the generosity of:

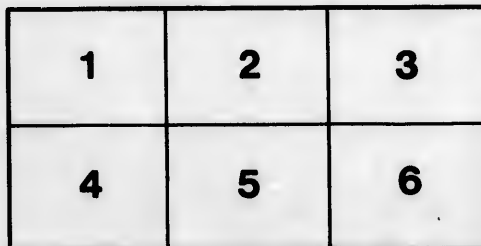
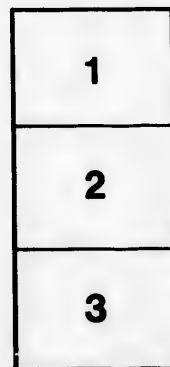
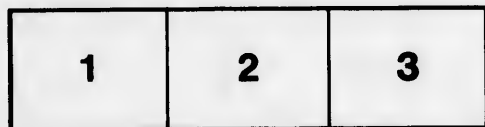
National Library of Canada

The images appearing here are the best quality possible considering the condition and legibility of the original copy and in keeping with the filming contract specifications.

Original copies in printed paper covers are filmed beginning with the front cover and ending on the last page with a printed or illustrated impression, or the back cover when appropriate. All other original copies are filmed beginning on the first page with a printed or illustrated impression, and ending on the last page with a printed or illustrated impression.

The last recorded frame on each microfiche shall contain the symbol \rightarrow (meaning "CONTINUED"), or the symbol ∇ (meaning "END"), whichever applies.

Maps, plates, charts, etc., may be filmed at different reduction ratios. Those too large to be entirely included in one exposure are filmed beginning in the upper left hand corner, left to right and top to bottom, as many frames as required. The following diagrams illustrate the method:



L'exemplaire filmé fut reproduit grâce à la générosité de:

Bibliothèque nationale du Canada

Les images suivantes ont été reproduites avec le plus grand soin, compte tenu de la condition et de la netteté de l'exemplaire filmé, et en conformité avec les conditions du contrat de filmage.

Les exemplaires originaux dont la couverture en papier est imprimée sont filmés en commençant par le premier plat et en terminant soit par la dernière page qui comporte une empreinte d'impression ou d'illustration, soit par le second plat, selon le cas. Tous les autres exemplaires originaux sont filmés en commençant par la première page qui comporte une empreinte d'impression ou d'illustration et en terminant par la dernière page qui comporte une telle empreinte.

Un des symboles suivants apparaîtra sur la dernière image de chaque microfiche, selon le cas: le symbole \rightarrow signifie "A SUIVRE", le symbole ∇ signifie "FIN".

Les cartes, planches, tableaux, etc., peuvent être filmés à des taux de réduction différents. Lorsque le document est trop grand pour être reproduit en un seul cliché, il est filmé à partir de l'angle supérieur gauche, de gauche à droite, et de haut en bas, en prenant le nombre d'images nécessaire. Les diagrammes suivants illustrent la méthode.

errata
l to
t
e pelure,
on à



1863

DIRECTION

POUR LES

Exercices du Jubilé dans la Ville et Paroisse de Montréal
basée sur le Mandement de Mgr. l'Evêque de Montréal
en date du 23 Janvier 1865.

I. Le Jubilé pour la Ville et Paroisse de Montréal commencera Dimanche, 26 du mois de Novembre courant, et se terminera le 25 Decembre prochain. L'ouverture de cette grande solennité sera annoncée par le son de toutes les cloches, pendant un quart-d'heure, après l'*Angelus* du soir, le 25 courant, et la clôture en sera annoncée de la même manière après l'*Angelus* du soir, le 25 Decembre. Dimanche, 26 Novembre, jour de l'ouverture du Jubilé, immédiatement après l'Asperersion de l'eau bénite, dans toutes les Eglises où l'on chantera la Messe, ou avant la Messe principale, dans les Chapelles de Communauté ou autres, on chantera ou on récitera le *Veni Creator*, avec le verset *Emitte Spiritum tuum*, et l'oraison *Deus qui corda fidelium, etc.*; et le 25 Decembre, on en fera la clôture par le chant du *Te Deum*, à la Bénédiction du SS. Sacrement, immédiatement avant le *Tantum ergo*.

II. Chacun doit se rappeler que ce Jubilé a pour but d'implorer le secours du ciel, afin de préserver le troupeau du Seigneur de la contagion des mauvais principes qui se répandent d'une manière si alarmante dans tout le monde. En conséquence, dans tous les pieux exercices qui se feront pendant le Jubilé, chacun aura intention de supplier le Père des Miséricordes de répandre sur Notre Saint Père le Pape, et sur tous les Evêques et Pasteurs des âmes, ses divines lumières, et de fortifier leur cœur par l'unction de son Divin Esprit, afin qu'ils puissent préserver leurs ouailles de la peste de toutes les mauvaises doctrines. Chacun priera pour l'Eglise et pour toutes les sociétés civiles qui partout sont fortement agitées par de furieuses tempêtes.

III. Pendant le temps indiqué plus haut à l'article I, ceux qui feront les œuvres prescrites à cette fin, et qui sont indiquées dans l'article IV, gageront

Ste. Brigide, St. Vincent, C. Pied-du-Courant, Chapelle de Miséricorde, N.-D. de B. N. D. de Pitié, les Récollets, Général (Chap. des Sœurs) Eglise de l'Hospice St. Joseph, St. Joseph, rue Richmond, des Tanneries des Rolland Grâces, Chapelle du Grand-S. N.-D. des Neiges, Côteau l'Hôtel-Dieu.

VII. Par une concession p. de N. S. P. le Pape, en d. avril dernier, le jeûne de l' A. Vigiles et des Quatre-Temps vir pour celui qui est pres. Jubilé; mais il faut observe cordant cette faveur, Sa Saint pas déclaré qu'il serait per jours de jeûne de l'Ave Quatre-temps, de manger du beurre, du fromage ou du qui ne pourront point faire Jubilé sans user des mets su nés devront demander la per s'en servir à leur Confesse une autre concession de N. S. pe, en date du 16 mars dernie torisé à leur permettre de fa comme à l'ordinaire, en leur d'y ajouter quelq' autre mo Qu'on remarque bien que, n'est tenu de faire que d chaque semaine de l'Avent, faire, avec les aliments ord troisième jeûne qui est pres Jubilé. Ceux qui ne feront que dans la semaine des Qua devront s'abstenir, aux trois mets ci-dessus indiqués.

VIII. Mgr. l'Evêque de Mont exprimé son intention d'en aumônes du Jubilé à une digne de sa charité, savoir, c courir les âmes les plus aban y aura dans chacune des Chapelles indiquées à l'artic Tronc désigné par le mot J

et Paroisse de Montréal,
Mgr. l'Evêque de Montréal,

Brigide, St. Vincent, Chapelle du
du-Courant, Chapelle des Sœurs
éricorde, N.-D. de Bonsecours,
de Pitié, les Récollets, l'Hopital-
al (Chap. des Sœurs Grises) l'E-
le l'Hospice St. Joseph, Ste. Anne,
Joseph, rue Richmond, St. Henri
anneries des Rollands, Toutes-
s, Chapelle du Grand-Séminaire,
des Neiges, Côteau St. Louis,
l-Dieu.

Par une concession particulière
S. P. le Pape, en date du 28
dernier, le jeûne de l'Avent, des
s et des Quatre-Temps peut ser-
vir celui qui est prescrit pour le
; mais il faut observer qu'en ac-
tant cette faveur, Sa Sainteté n'ayant
claré qu'il serait permis, en ces
de jeûne de l'Avent et des
e-Temps, de manger des œufs,
urre, du fromage ou du lait, ceux
peuvent point faire le jeûne du
sans user des mets sus-mention-
evront demander la permission de
servir à leur Confesseur qui, par
tre concession de N. S. P. le Pa-
e date du 16 mars dernier, est au-
à leur permettre de faire le jeûne
e à l'ordinaire, en leur prescrivant
onter quelqu'autre mortification.
remarque bien que, comme on
tenu de faire que deux jeûnes
e semaine de l'Avent, on pourra
aveo les aliments ordinaires, le
ême jeûne qui est prescrit pour le
. Ceux qui ne feront leur jeûne
ans la semaine des Quatre-Temps
nt s'abstenir, aux trois jeûnes, des
ci-dessus indiqués.

Mgr. l'Evêque de Montréal ayant
né son intention d'employer les
nes du Jubilé à une œuvre bien
de sa charité, savoir, celle de se-
les âmes les plus abandonnées, il
a dans chacune des Eglises ou
elles indiquées à l'article VI, un
désigné par le mot JUBILÉ dans

Exercices du Jubilé.

LA CATHEDRALE.

Le 26 Novembre, à la Grand'Messe, Sermon pour l'ouverture du Jubilé. Il y aura aussi Sermon après les Vêpres qui se chanteront à 8½ h. comme à l'ordinaire. Lundi, 27 Novembre, et tous les autres jours de la semaine, à 8½ h. du matin, Messe Basse suivie du Sermon. L'après-midi, à 2½ h., récitation du Chapelet, Sermon et Bénédiction du SS. Sacrement. Le samedi après-midi, il n'y aura aucun office.

Les exercices de cette première semaine seront uniquement pour les personnes du sexe.

Le 2e Dimanche de l'Avent, 10 Décembre, Sermon à la Grand'Messe pour l'ouverture des exercices pour les hommes et les jeunes gens. Le soir, à 7 heures, et tous les autres soirs de la semaine, excepté le samedi, à la même heure, il y aura Sermon et Bénédiction du SS Sacrement. Les exercices du soir seront pour les hommes seulement. Le matin, à 5½ h., Messe Basse et Sermon; tout le monde sera admis le matin. Les exercices pour les hommes se termineront le Dimanche, 17 Décembre, à l'office de 7 h. du soir, qui sera, comme les autres exercices du soir, uniquement pour les hommes.

NOTRE-DAME.

11 Décembre jusqu'au Dimanche, Retraite pour les personnes du sexe.

A. M., à 8 h., Messe et Instruction.

P. M., à 2½ h., Sermon et Bénédiction du SS. Sacrement.

17 Décembre au 24, Retraite des Hommes.

Sermon à 7 h. du soir.

Communión Générale le Jour de Noël.

ST. PIERRE.

10. Le Dimanche, 26 courant, à 2 h. P. M., s'ouvriront les exercices du Jubilé pour les jeunes personnes seulement: ils se termineront le Dimanche suivant, 3 Décembre. Il y aura trois exercices par jour: le 1er à 5½ h. du matin, le 2me à 2 h. P. M., et le 3me à 6 h. P. M.

20. Le 1er Dimanche de l'Avent, 3 Décembre, à 3 h. P. M., commenceront les exercices pour les mères de famille; ils finiront le Dimanche suivant, 10 Décembre. Il y aura deux Instructions par jour; la 1re à 9 h. A. M., la 2me à 2 h. P. M.

30. Le 2e Dimanche de l'Avent, à 3 h. P. M., ou fera l'ouverture des exercices du Jubilé pour les hommes mariés et les jeunes gens; ils dureront 15 jours. Deux exercices tous les jours: le 1er à 5½ h. A. M., le 2me à 7 h. P. M.

AU GESU.

Le 1er Dimanche de l'Avent, 3 Décembre, Sermon de la Messe et des Vêpres pour l'ouverture du Jubilé pour les personnes du sexe.

Le lundi, 4 Décembre, à 9h. du matin, Messe basse suivie du Sermon. L'après-midi, à 2½ h., récitation du Chapelet, Sermon et Bénédiction du SS. Sacrement. Le samedi après-midi, il n'y aura aucun exercice. Les exercices de cette première semaine seront uniquement pour les personnes du sexe.

Le 3me Dimanche de l'Avent, Sermon à la Messe pour l'ouverture du Jubilé pour les hommes et les jeunes gens. Le soir, à 7 h., et tous les autres soirs de la semaine, excepté le samedi, à la même heure, il y aura Sermon et Bénédiction du SS. Sacrement. Les exercices de cette seconde semaine seront exclusivement pour les hommes et les jeunes gens.

ST. JACQUES.

1er Dimanche de l'Avent, Retraite pour les

Sermon de la Messe et des Vêpres pour l'ouver-

plier le Père des Miséricordes de répandre sur Notre Saint Père le Pape, et sur tous les Evêques et Pasteurs des Âmes, ses divines lumières, et de fortifier leur cœur par l'onction de son Divin Esprit, afin qu'ils puissent préserver leurs ouailles de la peste de toutes les mauvaises doctrines. Chacun priera pour l'Eglise et pour toutes les sociétés civiles qui partout sont fortement agitées par de furieuses tempêtes.

III. Pendant le temps indiqué plus haut à l'article I, ceux qui feront les œuvres prescrites à cette fin, et qui sont indiquées dans l'article IV, gagneront l'Indulgence du Jubilé, aux exercices duquel, comme l'a déclaré N. S. P. le Pape, est attachée, par la Divine Miséricorde, une vertu spéciale surtout pour la conversion des plus grands pécheurs et la pleine et entière rémission de tous les péchés.

IV. Pour gagner l'Indulgence du Jubilé chaque fidèle de l'un et l'autre sexe doit 1^o visiter les Eglises comme il est dit à l'article V; 2^o jeûner le mercredi, le vendredi et le samedi d'une même semaine; 3^o confesser ses péchés avec une sincère douleur et recevoir avec une profonde vénération le Sacrement de l'Eucharistie; 4^o faire quelque aumône selon que la dévotion le suggérera à chacun. Toutes les œuvres ci-dessus indiquées doivent s'accomplir dans l'espace de temps contenu entre le 26 novembre inclusivement et le 25 décembre aussi inclusivement.

V. Les fidèles de la ville visiteront deux fois l'église qu'ils ont l'habitude de fréquenter pour leurs devoirs religieux, et deux fois une autre parmi celles indiquées à l'article VI, à leur commodité. Ceux qui demeurent hors des limites de la cité, visiteront deux fois l'église de leur quartier. A cette visite des églises, ils pourront réciter cinq *Pater* et cinq *Ave* aux intentions indiquées à l'Article II. On ne pourrait pas, en faisant cette visite de l'Eglise, entendre une messe d'obligation. Cette visite peut se faire les deux fois dans la même journée et à de courts intervalles; il suffirait de sortir de l'Eglise après la première visite, et d'y entrer de nouveau pour la seconde visite.

VI. Les Eglises de stations, dans la ville et hors les limites de la ville, sont: la Cathédrale, Notre-Dame, St. Patrice, le Gesù (Eglise des RR. PP. Jésuites), St. Jacques, la Providence, St. Pierre,

chaque semaine de l'Avent faire, avec les aliments ordonnés, le troisième jeûne qui est prescrite dans la semaine des Quatre-temps. Ceux qui ne feront pas dans la semaine des Quatre-temps devront s'abstenir, aux trois jours ci-dessus indiqués.

VIII. Mgr. l'Evêque de Montréal exprimé son intention d'établir des aumônes du Jubilé à une somme digne de sa charité, savoir, de courir les âmes les plus abandonnées. Il y aura dans chacune des Chapelles indiquées à l'article IV un Tronc désigné par le mot *Tronc*, lequel chacun pourra déposer son aumône. Les Troncs préposés à chaque Eglise doivent bien prendre des précautions pour que ces offrandes ne puissent pas être volées des Troncs par des gentils. Les Troncs doivent être scellés.

IX. Les personnes Religieuses qui vivent continuellement dans un cloître, ainsi que ceux qui sont en captivité ou empêchés de visiter l'église par quelque infirmité corporelle ou par un empêchement quelconque qui pour cette raison ne peut accomplir les œuvres mentionnées à l'article IV, ou quelques unes, pourront également gagner l'Indulgence du Jubilé, pourvu qu'ils fassent des œuvres de piété qui leur sont prescrites en commutation de peine.

X. Les enfants, qui n'ont pas fait leur première communion, et ceux qui sont dispensés de la communion, ne pourront gagner l'Indulgence du Jubilé, à moins qu'ils ne remplissent, par exemple, le jeûne prescrit par leur Confesseur à commuer les œuvres prescrites en d'autres œuvres de piété.

XI. Pour donner à tous la facilité d'assister aux offices du Jubilé, qui se feront pendant la semaine, j'ai cru devoir donner ici un tableau des exercices qu'on se propose de faire dans plusieurs Eglises. Les offices du Jubilé pourront se terminer par la prière solennelle du SS. Sacrement.

Evêché de Montréal, }
17 Novembre 1865. }

A. F. TRUTEAU,

Adm.

de la semaine de l'Avent, on pourra, avec les aliments ordinaires, le même jeûne qui est prescrit pour le même. Ceux qui ne feront leur jeûne dans la semaine des Quatre-Temps ont s'abstenir, aux trois jeûnes, des viandes indiquées.

M. l'Evêque de Montréal ayant émis son intention d'employer les œuvres du Jubilé à une œuvre bienfaisante de sa charité, savoir, celle de servir les âmes les plus abandonnées, il sera dans chacune des Eglises ou Chapelles indiquées à l'article VI, un prêtre désigné par le mot JUBILÉ dans lequel chacun pourra déposer ou faire offrir son aumône. Les personnes dévouées à chaque Eglise voudront prendre des précautions pour que les offrandes ne puissent pas être enlevées des Troncs par des gens mal-intentionnés.

Les personnes Religieuses, qui habitent continuellement dans le cloître, ou ceux qui sont en prison ou en exil, ou empêchés de sortir par suite d'une infirmité corporelle ou retenus par un empêchement quelconque, et pour cette raison ne pourraient pas remplir les œuvres mentionnées dans l'article IV, ou quelques unes d'elles, pourront également gagner l'Indulgence du Jubilé, pourvu qu'ils fassent les œuvres de piété qui leur auront été assignées en commutation par leur Confesseur.

Les enfants, qui n'ont pas encore fait leur première communion, sont dispensés de la communion pour gagner l'Indulgence du Jubilé. Pour les autres conditions qu'ils ne pourraient remplir, par exemple, le jeûne, ce sera à leur Confesseur à commuer les œuvres prescrites en d'autres œuvres.

Pour donner à tous les fidèles l'occasion de venir assister aux offices et instructions qui se feront pendant le Jubilé, il est dû de donner ici une liste des lieux où on se propose de faire dans les Eglises. Les offices de l'après-midi pourront se terminer par la Bénédiction solennelle du SS. Sacrement.

Montréal, }
Novembre 1865. }

A. F. TRUTEAU, V. G.,

Administrateur.

Anguet et Laplante, 30, rue St. Gabriel.

Sermon de la Messe et des Vesperes pour l'ouverture du Jubilé et des personnes du sexe.

Le lundi, 4 Décembre, à 9h. du matin, Messe basse suivie du Sermon. L'après-midi, à 2½ h., récitation du Chapelet, Sermon et Bénédiction du SS. Sacrement. Le samedi après-midi, il n'y aura aucun exercice. Les exercices de cette première semaine seront uniquement pour les personnes du sexe.

Le 3^{me} Dimanche de l'Avent, Sermon à la Messe pour l'ouverture du Jubilé pour les hommes et les jeunes gens. Le soir, à 7 h., et tous les autres soirs de la semaine, excepté le samedi, à la même heure, il y aura Sermon et Bénédiction du SS. Sacrement. Les exercices de cette seconde semaine seront exclusivement pour les hommes et les jeunes gens.

ST. JACQUES.

1^{er} Dimanche de l'Avent, Retraite pour les Dames, se terminant le jour de l'Immaculée Conception.

Le soir, à 2½ h., Sermon.

2^{me} Dimanche de l'Avent, pour les Dames, se terminant le jour de l'Octave de l'Immaculée Conception.

Le soir à 2½ h., Sermon.

3^{me} Dimanche de l'Avent, Retraite des Hommes.

Sermon à 6½ h. Cloture le jour de Noël.

ST. JOSEPH (Rue Richmond.)

4th Décembre, Retraite pendant toute la semaine, pour les personnes du sexe.

A. M. à 7h., Messe et Instruction.

P. M., à 2½ h., Sermon et Salut.

3^{me} Dimanche de l'Avent à Noël, Retraite des Hommes.

Sermon à 7 h. du soir.

ST. VINCENT DE PAUL.

Du 31 Novembre au 8 Décembre, Retraite pour les personnes du sexe.

Exercices: le matin à 8 h., le soir à 2½ h.

Du 17 Décembre à Noël, Retraite des hommes.

Exercices: à 6½ h. du soir.

N.-D. DE TOUTES GRACES.

Retraite générale du 1^{er} au 8 Décembre.

A 8 h. A. M., Messe et Instruction.

A 3 h. P. M., Sermon et Salut.

ST. HENRI (Tanneries des Roland)

Du 3 au 8 Décembre, Retraite pour les Dames.

A 7½ h. A. M., Messe et Sermon.

A 2½ h. P. M., Sermon.

Du 10 au 17 Décembre, pour les Dames, aux heures précédentes.

Du 17 au 25 Décembre, pour les Hommes.

Messe à 7 h. Le soir, à 7 h., Sermon et Salut.

COTEAU ST. LOUIS.

Du 26 Novembre au 3 Décembre, Retraite pour les personnes du sexe.

Sermon à 8 h. A. M.

Du 10 au 17 Décembre, pour les Hommes.

Sermon à 7 heures du soir.

HOTEL-DIEU.

Retraite générale du 17 au 23 Décembre.

Sermon à 3 h. P. M.

N. B.—Pour les enfants, les Messieurs qui en sont chargés, leur seront des exercices particuliers dans les Chapelles des Ecoles.



